

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0787**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subat, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0787**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

LPA est une SEM créée le 19 mai 1969 et qui a pour objet :

- l'étude et la construction, pour son compte ou celui d'autrui, de parcs de stationnement et de toutes installations connexes, commerciales, administratives ou autres,
- l'étude, la construction et l'exploitation, seule ou en partenariat, de toute infrastructure ou superstructure destinée à des activités liées au transport, et à la mobilité individuelle ou partagée en relation avec des opérations de stationnement,
- en lien avec les activités ci-dessus, l'étude, l'organisation et la gestion de toute activité liée à la mobilité urbaine, telle que le covoiturage, l'autopartage, la location de vélos ou autres,
- la vente, la location, la gestion et l'exploitation de ces constructions ou de toute autre réalisation de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la société,
- toute activité complémentaire. À cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, civiles, commerciales ou financières, créer des filiales ou prendre des participations dans toutes entités juridiques, sociétés ou autres, se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Les actionnaires de la société LPA sont respectivement :

- la Métropole de Lyon pour 37,8 %,
- la Ville de Lyon pour 21,6 %,
- le Département du Rhône pour 2,3 %,
- et des actionnaires privés pour 38,1 % dont 21,4 % pour la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

En sa qualité d'actionnaire et au titre de l'exercice 2020, la Métropole est représentée au conseil d'administration tout d'abord par messieurs Pierre Abadie, Georges Képénékian, Christian Coulon et Gilles Vesco. Ensuite, et par délibération n° 2020-0015 du 27 juillet 2020, le Conseil de Métropole a désigné mesdames Sonia Zdorovtsoff et Sandrine Runel ainsi que messieurs Fabien Bagnon et Lionel Lassagne comme nouveaux représentants. Il a été pris acte de ces nouvelles désignations lors du conseil d'administration de LPA le 15 septembre 2020.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que *"les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte"*.

La présente délibération a donc pour objet de faire approuver par le Conseil de la Métropole le rapport présenté au titre de l'exercice 2020. À titre d'information, aucune modification statutaire n'est intervenue sur cette période.

Il doit, toutefois, être signalé que, dans le respect des dispositions statutaires, le conseil d'administration de LPA a fait le choix, par décision du 16 février 2021 de procéder à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général en confiant la présidence à M. Fabien Bagnon et la direction générale à Mme Pascale Gibert.

## I - Bilan financier 2020

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2018 en k€	2019 en k€	2020 en k€	Tendance
capital social	8 000			→
participation publique	61,84 %			→
<i>dont Métropole de Lyon</i>	37,8 %			→
<i>dont Ville de Lyon</i>	21,6 %			→
<i>dont participations privées</i>	38,16 %			→
chiffre d'affaires	56 426	58 069	39 529	↘
charges	60 511	55 556	45 648	↘
<i>dont IS</i>	3 100	2 311	- 403	↘
résultat net	6 674	5 322	- 3 815	↘
capacité d'autofinancement	14 628	13 187	4 723	↘
capitaux propres	54 494	59 327	55 440	↘

L'exercice 2020 est extrêmement marqué par l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation horaire.

Ainsi, le résultat d'exploitation fait état d'un déficit de - 2 962 000 € et le résultat net, d'un déficit de - 3 815 000 €.

Ces déficits sont expliqués principalement par une chute des fréquentations horaires. Ce sont 1 703 027 passages horaires en moins qui ont été enregistrés. Si la chute moyenne s'élève à - 36 %, les parcs de gare et d'aéroport et ceux liés à un site "évènementiel" ont été encore plus affectés avec une chute qui s'élève respectivement à - 40 % sur Gare Part Dieu, - 73 % sur Lyon Saint Exupéry, - 65 % sur Tony Garnier et - 60 % sur Cité internationale.

Le chiffre d'affaires horaires baisse de - 47 % pour s'établir à 20 083 000 €. Le chiffre d'affaires abonnés s'élève à 13 402 000 € et connaît également une baisse mais beaucoup plus limitée (- 2 %).

Le déficit d'exploitation est grevé par :

- la charge financière : 955 000 €,
- le résultat exceptionnel : 84 000 €,
- l'intéressement/participation : 387 000 €.

Le résultat net est un déficit de 3 800 000 €.

Le montant des investissements s'élève à 15 500 000 € dont 9 500 000 € consacrés à l'achat du siège social place des Cordeliers, auxquels s'ajoutent 33 000 000 € d'en-cours dont 12 300 000 € sur les travaux de Saint Antoine et 17 800 000 € sur ceux de Béraudier, soit un total de 48 500 000 €.

Les fonds propres de la société s'élèvent à 205 609 000 € constitués d'une part, des capitaux propres (55 440 000 €) et des "droits du concédant" 150 169 000 € (valeur patrimoniale des parcs en concession revenant aux concédants en fin de contrat).

À fin 2020, la société a 63 500 000 € de dettes financières à rembourser (soit 7 années de capacité d'autofinancement), avec un taux d'intérêt moyen de 1,5 %.

## II - Faits marquants 2020

L'exercice 2020 a connu les faits marquants suivants :

LPA a été déclaré attributaire d'un nouveau contrat de prestation de service avec Unibail en complément de Cuirassiers-Oxygène (début d'activité le 16 novembre 2020 incluant 8 salariés).

LPA s'est porté acquéreur auprès de la Métropole de son siège social le 30 juin 2020 situé place des Cordeliers à Lyon 2ème.

Dans le cadre du projet d'Hôtel de logistique urbaine (HLU) situé sur le Port Édouard Herriot, la société de projet a été constituée, en janvier 2020, avec, pour mémoire, comme actionnaires LPA, la CDC, Postimmo et la Serlimmo (capital de 4 946 075 €).

S'agissant du parc Béraudier, la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) pour la construction du parc a été réitérée en février 2020.

LPA s'est vu renouveler le contrat de prestation de services pour la voirie de la Ville de Villeurbanne (incluant les parcs Verlaine et Barros), avec maintenance des caisses automatiques.

## III - Perspectives et développement de la structure sur 2021

L'année 2021 est marquée par le lancement d'une réflexion stratégique sur le développement de LPA pour les années à venir, au travers de la feuille de route présentée en conseil d'administration en février 2021. Sont identifiés les axes suivants :

- faire évoluer le cœur de métier que sont les parcs de stationnement,
- confirmer LPA comme un acteur de la mutualisation,
- accompagner la politique de mobilité active en faveur du vélo et de la marche à pied,
- l'électromobilité : anticiper une demande à venir,
- s'inscrire en partenaire-clé de la mise en œuvre du schéma de logistique urbaine de la Métropole.

L'année 2021 restera marquée sur le plan opérationnel par la persistance de mesures de lutte contre la crise sanitaire avec des effets en termes de fréquentation des parcs de stationnement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la SEM LPA au titre de l'exercice 2020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271907-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------